

**CHARTE D’UTILISATION DU MATÉRIEL**

**d’EquiLiberté 79**

**Gestionnaire du matériel :** Daniel Dubois - mail : [daniel.dubois0448@gmail.com](mailto:daniel.dubois0448@gmail.com) – tél : 06 78 62 51 78

# objectifs

Mise à disposition du matériel acquis par EquiLiberté 79.

Pour une bonne gestion et une équité d’accès au matériel, et dans l’intérêt de tous, les règles suivantes ont été retenues :

# conditions d’accessibilité

* Être membre d’EquiLiberté 79 à jour de sa cotisation.

# conditions d’utilisation

- Le matériel ne peut être utilisé qu’à des ﬁns d’organisation de manifestations en rapport

avec le centre d’intérêt d’ EquiLiberté.

- Un planning de gestion annuelle sera tenu à jour par un responsable.

- Sur ce document devra ﬁgurer la période d’utilisation et le nom de l ’association /membre

emprunteur.

- Les réservations d’emprunts du matériel devront se faire auprès du gestionnaire du

planning.

Dans le cas où plusieurs demandeurs souhaiteraient le même matériel sur une période identique, la priorité sera donnée au premier demandeur.

- Le ou les lieux de stockage du matériel seront communiqués au gestionnaire du planning.

- Une prise en compte signée de chaque matériel sera demandée aux emprunteurs (modèle en annexe).

- Chaque utilisateur s’engage au bon entretien du matériel emprunté et à réintégrer celui -ci dès la période d’utilisation échue.

La remise en état sera à charge de l’emprunteur en cas du non-respect de cette clause.

- En cas d’avarie sur ce matériel, une déclaration auprès du gestionnaire du planning sera faite.

\*J’ai lu et j’accepte ces conditions d’utilisation.

Nom, prénom :

Nom de la structure emprunteuse :

Date, signature:

*Annexe*

**PRISE en COMPTE du MATÉRIEL EquiLiberté 79**

Je soussigné : …………………………………………………… déclare prendre en compte le(s)

matériel(s) suivant pour la période du ../../…. au  ../../….

Liste:

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Chaque utilisateur s’engage au bon entretien du matériel emprunté et à réintégrer celui -ci dès la période d’utilisation échue.

**La remise en état sera à charge de l’emprunteur en cas du non-respect de cette clause.**

- En cas d’avarie sur ce matériel, une déclaration auprès du gestionnaire du planning sera faite.

\*J’ai lu et j’accepte ces conditions d’utilisation.

Date d’enlèvement : ../../…. Date de retour : ../../…

Nom, prénom :

Nom de la structure emprunteuse :

Signature:

Nb: copie à transmettre au secrétaire d’EquiLiberté 79.